

N°07-090623-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Valérie MARTINET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Concession de type Délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la Commune de Vaujany

**Approbation des dates d'ouverture et
Homologation des tarifs des saisons d'été 2023 et d'hiver 2023 / 2024**

Par délibération en date du 15 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société SATA Group l'exploitation du service public relatif à l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable du territoire de la Commune de Vaujany.

À ce jour, il est nécessaire de fixer les dates d'ouverture des remontées mécaniques pour les saisons d'été 2023 et d'hiver 2023 / 2024 ainsi que d'homologuer les tarifs des saisons précitées comme détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

Les dates d'ouverture prévisionnelles proposées sont :

ÉTÉ 2023 :

- Ouverture des remontées mécaniques du 24 juin au 27 août 2023 ;

HIVER 2023 / 2024

- Ouverture progressive Domaine Skiable à partir du 02 décembre 2023 selon enneigement jusqu'au 21 avril 2024.

Les tarifs proposés sont présentés en annexe du présent projet de délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Homologue les tarifs pour les saisons d'été 2023 et d'hiver 2023 / 2024 et approuve les dates prévisionnelles d'ouverture ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

